



Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le 27/06/24 S²LO
ID : 059-215904913-20240620-DELIB240621-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du NORD

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 20 juin 2024

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 11 juin 2024 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Carine Florent, Émeline Kessler, Véronique Hubert, Florian Renard, Mélissa Boucher, Raphaël Delcroix, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert	
Présents 27 / 33 Pouvoirs : 04 / 33		
Votants 31 / 33		
Secrétaire de séance Florian Renard	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Karine Lippert à Aymeric Robin, Agathe Mahmoudi à Annette Bramme, David Belurier à Véronique Hubert, Hayette Ait Kaddour à Carine Florent	
	Absent (es) excusés (es) : Eddy Zdziech, Jean-Claude Priez	Absent (es) :
DELIBERATION 2024.06.21	Instauration d'un règlement à l'Esplanade Gisèle Halimi	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil et ses articles 1382 et 1383 stipulant que les usagers sont responsables sur le fondement des dommages de toute nature qu'ils peuvent causer par eux-mêmes, par les personnes, les animaux ou les objets dont ils ont la charge ou la garde,

Considérant qu'il convient d'adopter un règlement pour l'Esplanade Gisèle Halimi qui a été inaugurée le 21 mai 2024,

Considérant l'avis de la commission Transition Aménagement et Développement communal en date du 30 mai 2024,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le règlement ci-annexé de l'Esplanade Gisèle Halimi

ACTE son entrée en vigueur au 21 juin 2024

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN

